République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 11 OCTOBRE 2018 À 10 H 30

Centre administratif de l'Eurométropole
Salon Carré
Convocation du 4 octobre 2018

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	16 titulaires 7 suppléants

Délibération n°334 du Comité syndical

6. Délégation du comité syndical au bureau concernant les affaires de personnel

Afin de faciliter la bonne administration du syndicat mixte entre les réunions du comité syndical, le Président propose que les décisions relatives à la gestion du personnel soient déléguées au bureau qui en rendra compte au comité syndical.

Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré
à l'unanimité

Décide de déléguer au bureau toutes les décisions relatives au recrutement, au régime de travail et de rémunération du personnel du syndicat mixte : création de poste, temps de travail, régime indemnitaire, formation, signature de convention de mise à disposition de personnel, etc.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 17 OCT. 2018
La publication le 17 OCT. 2018
Strasbourg, le 17 OCT. 2018

Le Président
Robert HERRMANN